

PROCES-VERBAL

Conseil d'Administration du C.C.A.S du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le trois octobre**, à vingt-heures, le conseil d'administration du C.C.A.S de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Karine BELLEC, Présidente.

Date de la convocation : 26 septembre 2024

Présents : Mme BELLEC Karine, Mme QUER Isabelle, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, Mme GUILLARD Françoise, M. LE CLOIREC Hervé, Mme CORNOU Anne-Marie, Mme BERNARD Bénédicte, M. RANNOU Michel, M. MAHEVAS Jean-Michel, Mme BOUËDO Séverine, Mme MARTIN Sylvie, Mme NAMPON Mireille, Mme GUILLO Guénaëlle.

Absents excusés et procurations : Mme MAHEVAS Florence (procuration à Mme CORNOU Anne-Marie), M. LE BARON Gilles (procuration à Mme QUER Isabelle), Mme LE PORT Anne-Laure (procuration à GUILLARD Françoise), Mme BRETON Audrey (procuration à Mme LE LIBOUX Anne-Catherine).

Ordre du jour

Appel nominal

Désignation d'un secrétaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
2. Projets de délibérations
 - a. Convention de servitude avec Morbihan Énergies – parcelle E1517
 - b. Convention de servitude avec Morbihan Énergies – parcelle E1541
 - c. Renouvellement de la convention relative aux frais de gestion de la mise à disposition des personnels titulaires du C.C.A.S de Locoal-Mendon au G.C.S.M.S

3. Informations

- a. Renouvellement de la convention FSL (fond de solidarité pour le logement) avec le département
- b. Activités automnales
- c. Séances Chauffe-Citron
- d. Action « Charge mentale des femmes »
- e. Préparation des colis de Noël
- f. Départ en retraite d'un agent CCAS

Secrétaire de séance : Mme GUILLARD Françoise

<u>Délibération n°2024-022</u>	Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
---------------------------------------	--

Rapporteur : Madame la Présidente

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur le contenu du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Extrait des échanges : aucune observation n'a été formulée

<u>Délibération n°2023-023</u>	Convention de servitude avec Morbihan Énergies – parcelle E1517
---------------------------------------	---

Rapporteur : Madame La Présidente

Dans le cadre de la sécurisation du réseau électrique sur le secteur du Pont du Sac'h à Belz, un câble électrique souterrain basse tension doit être posé sur la parcelle cadastrée E1517 appartenant au CCAS.

Morbihan Énergies sollicite la signature d'une convention de servitude sur ladite parcelle.

En parallèle, le câble aérien surplombant la parcelle E1517 sera déposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **APPROUVE** la convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée E1517 appartenant au CCAS ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent.

Extrait des échanges :

Mme GUILLARD demande si ce quartier est urbanisé.

Mme La Présidente répond positivement et précise que le câble souterrain passera le long du terrain.

Il faudra faire attention aux plantations.

Mme QUER ajoute que ce sera plus esthétique.

Mme BOUËDO fait remarquer que l'enfouissement souterrain changera le paysage.

Délibération n°2023-024	Convention de servitude avec Morbihan Énergies – parcelle E1541
--------------------------------	---

Rapporteur : Madame la Présidente

Dans le cadre de la sécurisation du réseau électrique sur le secteur du Pont du Sac'h à Belz, les poteaux seront remplacés par des coffrets à poser au sol sur la parcelle cadastrée E 1541 appartenant au CCAS.

Morbihan Énergies sollicite la signature d'une convention de servitude sur ladite parcelle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **APPROUVE** la convention de servitude pour le remplacement des poteaux par des coffrets à poser au sol sur la parcelle cadastrée E1541 appartenant au CCAS ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent.

Extrait des échanges :

Mme La Présidente précise que ces terrains ne sont plus constructibles et que ces conventions de servitude ne sont pas soumises à un dédommagement financier y compris pour les particuliers.

Mme CORNOU ajoute qu'à Lapaul des poteaux sont de nouveau présents.

Mme La Présidente précise que les poteaux ont été réinstallés pour l'arrivée de la fibre.

Mme La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n°2024-025	Renouvellement de la convention relative aux frais de gestion de la mise à disposition des personnels titulaires du C.C.A.S de Locoal-Mendon au G.C.S.M.S
--------------------------------	---

Rapporteur : Madame la Présidente

Le CCAS de Locoal-Mendon met à disposition auprès du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale des agents titulaires pour exercer des fonctions administratives et d'interventions au domicile dans le cadre des activités du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale ;

Cette mise à disposition concerne : un agent administratif pour exercer les fonctions d'assistante administrative (actuellement en disponibilité) et un agent d'intervention pour exercer les fonctions d'aide à domicile au sein du Service d'aide et d'accompagnement à domicile du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale ;

La mise à disposition des 2 agents interviendra à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans renouvelable par période de 3 ans ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

VU le décret n° 2008 -580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention relative aux frais de gestion de la mise à disposition des personnels titulaires du C.C.A.S de Locoal-Mendon au GCSMS ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **PRECISE** que la mise à disposition de deux agents (1 agent administratif et 1 agent d'intervention) interviendra à compter du 1^{er} janvier 2025.

Extrait des échanges :

Mme La Présidente précise que des agents salariés du CCAS sont prêtés au SAAD de la Ria d'Etel. Le SAAD rembourse ensuite au CCAS la charge financière liée à ces emplois.

Depuis le 1^{er} octobre et le départ en retraite d'une aide à domicile, il ne reste plus qu'un agent d'intervention et un agent administratif dans la convention.

L'agent administratif a pris une disponibilité pour convenance personnelle tout d'abord pour suivre son conjoint et ensuite pour élever son enfant. Si elle réintègre la fonction publique, cela lui ouvrira des droits.

Depuis une loi de mars 2019, une mise en disponibilité pour convenance personnelle ne peut être supérieure à 5 ans. L'agent doit réintégrer la fonction publique au moins pendant 18 mois puis peut reprendre une disponibilité d'une durée de 5 ans.

Mme GUILLO demande combien de temps dure sa disponibilité.

Mme La Présidente ne connaît pas la durée mais avait proposé à l'époque de garder une personne en CDD dans le groupement au cas où elle reviendrait.

Mme La Présidente ajoute que l'agent qui part en retraite va continuer d'accompagner les seniors le jeudi après-midi.

Mme BOUËDO demande comment ça se passe au niveau des assurances s'il y a un problème sur ces temps d'activités.

Mme La Présidente précise que l'assurance pour les bénévoles s'applique si besoin.

Mme GUILLO ajoute que Mme COUDON, dernier agent d'intervention CCAS, sera peut-être bientôt en retraite.

Mme LE LIBOUX ajoute que lorsque Mme COUDON partira en retraite la convention sera effective uniquement pour la personne en disponibilité.

Mme La Présidente indique que la convention a une durée de 3 ans.

Mme La Présidente précise que l'agent en disponibilité n'est pas issu initialement des effectifs du CCAS de Locoal-Mendon mais de l'ancien CIAS. L'ancien maire avait validé l'affectation de cet agent au CCAS de Locoal-Mendon lors de la création du GCSMS. Cet agent a demandé une disponibilité à la même époque pour changement de région. Mais il n'y avait pas réellement de besoin au CCAS de Locoal-Mendon, déjà pourvu d'un agent administratif. Si cette personne revient il sera nécessaire de l'intégrer aux effectifs de la commune s'il y a des besoins ou le CCAS devra trouver une solution avec le groupement. La Présidente ajoute que c'est en ce sens qu'elle a toujours demandé au GCSMS de ne pas titulariser tous les agents administratifs du groupement pour garder une possibilité de réintégration pour cet agent.

Mme La Présidente propose de passer au vote.

Informations :

1. Renouvellement de la convention FSL (fond de solidarité pour le logement) avec le département :

Le 30 août 2024, la convention FSL Fond Energie Eau a été renouvelée avec le département. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Ainsi, l'ensemble des demandes de FSL – fonds énergie eau, pour les habitants de la commune, est délégué au CCAS.

Suite à l'évolution du règlement intérieur du FSL, entré en application au 1^{er} mars 2024, des modifications ont été apportées à cette convention, notamment concernant :

- Les modalités d'intervention financière :

Le demandeur garde à sa charge 10% de la facture impayée.

L'aide financière accordée est répartie comme suit : le département participe à hauteur de 85% et le CCAS à hauteur de 15%. La part du CCAS est plafonnée à 79€ par dossier si l'aide dérogatoire accordée est supérieure aux plafonds fixés par le département. Le département prend alors à sa charge la différence.

- Les dossiers sont à présenter de manière anonyme au sein de l'instance décisionnelle (CCAS) afin de respecter la confidentialité des situations.
- Les frais de gestion accordés au CCAS ont été réévalués : ils permettent de contribuer aux frais liés à l'instruction des demandes.

Extrait des échanges :

Mme MARTIN demande s'il y a davantage de demandes actuellement ?

Mme LAMBERT répond qu'il y a moins de demandes au niveau départemental. Des flyers sont réédités afin de communiquer davantage sur les aides possibles.

Mme BOUËDO indique que l'assistante sociale informe également les personnes concernées.

Mme La Présidente précise qu'il y a une ligne budgétaire prévisionnelle de 5 000 € et qu'en 2023, il n'y a eu que 181 € dépensés.

Mme BERNARD constate qu'en matière immobilière, les gens ont davantage de moyens pour se loger ici. Sinon, ils recherchent un logement dans les terres.

Mme LAMBERT précise que parfois il y a des demandes qui n'aboutissent pas. Les demandeurs ne rentrent pas dans les critères ou ne donnent pas suite à leur demande.

Mme QUER espère que les gens ne se cachent pas « derrière leur misère ». Le CCAS a vocation d'aider les personnes en difficultés.

2. Activités automnales :

Visite de Malestroit et du Musée de la Résistance à St Marcel :

Vendredi 11 octobre 2024 de 10h à 17h. Transport CCAS, entrée du musée et pique-nique à la charge des participants. 14 personnes maximum.

Après-midi jeux de société et goûter avec les enfants de l'ALSH :

Lundi 21 octobre 2024 : 14h - 16h30, 10 personnes maximum.

Atelier cuisine d'automne et goûter partagé :

Lundi 4 novembre 2024 : 13h45 - 16h30 salle intergénérationnelle, 8 personnes maximum.

Achat des denrées par le CCAS.

Les animations seront ouvertes à tous sans limite d'âge.

Extrait des échanges :

Mme BOUËDO demande combien de personnes sont inscrites pour la visite de Saint-Marcel ?

Mme LAMBERT répond uniquement 3 personnes pour le moment. Un lieu couvert a été trouvé pour le déjeuner (une salle dans un bar sera mise à disposition).

Mme QUER précise que la visite commencera tout d'abord par Malestroit.

Mme LAMBERT précise que les activités ont pour but de faire des rencontres intergénérationnelles et de favoriser le lien social.

Mme QUER indique qu'elle a rencontré le conseil municipal des jeunes et ces derniers ont très envie de partager des moments avec les aînés (exemple : jouer aux boules...).

Mme LAMBERT ajoute que les animations sont ouvertes à tous sans limite d'âge afin de pouvoir toucher un public plus large que les seniors, des personnes qui ne travailleraient pas ou seraient en situation de handicap.

Mme BOUËDO intervient : l'atelier cuisine est l'occasion de partager des idées de recettes (tartes aux potirons, crumble aux pommes etc...).

Mme BOUËDO propose que ce type d'activité puisse se faire un matin la prochaine fois et de déjeuner tous ensemble.

Mme CORNOU demande si c'est ouvert à tous pour les 3 actions ? Oui, et c'est gratuit.

3. Séances Chauffe-Citron :

A l'initiative du CCAS de Ploemel, les rendez-vous chauffe citron vont reprendre à compter du 5 novembre et jusqu'au 10 décembre 2024. Les séances auront lieu à la salle Emeraude. Cette action est organisée conjointement avec les CCAS de Belz, Etel, Erdevén et Locoal-Mendon. Chaque CCAS inscrira 2 à 3 participants.

Chauffe-citron est un jeu instructif, convivial, qui entretient la mémoire. Il se pratique en groupe grâce à un diaporama projeté sur écran. Véritable outil de prévention, les séances chauffe-citron facilitent le maintien du lien social grâce aux rendez-vous collectifs réguliers, stimulent la curiosité et les capacités cognitives sous une forme ludique.

Chaque séance porte sur un sujet mystère qu'il faut découvrir en suivant un fil rouge de 4 étapes : une énigme à résoudre pour trouver le sujet, des questions de curiosité autour du sujet, une lecture à haute voix pour en savoir plus sur le sujet en question et un test de mémoire sur les éléments découverts au cours de la séance.

Chaque séance est animée par un ou deux agents des CCAS.

4. Action « Charge mentale des femmes » :

Proposée par la mutualité française, l'action se déroule en 4 ateliers de 2 heures animés par différents intervenants pour 10/12 personnes (financement mutualité française).

- 2 ateliers avec psychologue : la charge mentale de quoi parle-t-on ? les représentations genrées, etc. Mise à disposition d'outils pour diminuer cette charge mentale.
- 1 atelier sur la communication non violente
- 1 atelier avec une sophrologue (relaxation, gestion du stress ...).

Le cycle se déroulera du 18 novembre au 9 décembre tous les lundis de 9h30/11h30 à la médiathèque de Ploemel. Cette action est organisée conjointement avec les CCAS de Belz, Etel, Erdeven et Locoal-Mendon. Chaque CCAS inscrira 2 participants.

Le public cible : familles monoparentales isolées (femme + enfants) et non actives professionnellement.

Extrait des échanges :

Mme QUER espère que les femmes oseront venir à ces ateliers.

Mme LAMBERT précise qu'une communication sera faite auprès du groupe scolaire.

M. RANNOU intervient : le fait de mutualiser les ateliers entre plusieurs communes favorise les échanges et enrichit les idées.

Mme QUER informe en effet que les rencontres avec les autres CCAS permettent de faire germer de nouvelles idées (récents échanges avec le CCAS de Séné).

5. Préparation des colis de Noël :

Le jeudi 28 novembre, salle du conseil, se déroulera la finalisation des colis de Noël avec une classe de chaque école sur deux créneaux 14h30 et 15h15 en présence de quelques aînés. Les enfants ajouteront aux colis les objets confectionnés en amont.

Extrait des échanges :

Mme CORNOU informe les membres du CCAS qu'elle a fait sa tournée avec Florence MAHEVAS et sa fille l'an dernier. L'idée s'est d'associer des enfants ou des jeunes ou encore le conseil municipal des enfants à l'occasion des visites et pourquoi pas des jeunes des quartiers. Cela permettrait d'ouvrir et de faciliter les discussions.

6. Départ en retraite d'un agent CCAS :

Mme LE FLOCH Christine (agent CCAS - aide à domicile - et mise à disposition au G.C.S.M.S) est en retraite depuis le 1^{er} octobre 2024. Mme LE FLOCH continuera d'intervenir bénévolement auprès des seniors les jeudis après-midi.

Extrait des échanges :

Lors de son départ en retraite, un érable du japon lui a été offert lors d'un moment convivial autour d'un café.

Mme La Présidente ajoute que le CCAS offre un chèque de 600€ en fin d'année lors d'un départ en retraite pour un temps complet.

Informations transmises par Mme La Présidente

➤ **Vente de la résidence la Pierre Bleue :**

Le projet de vente de la résidence la Pierre Bleue avance bien. Nous avons reçu l'estimation des Domaines.

Nous avons également sollicité la Banque pour savoir quelles seraient les pénalités appliquées en cas de remboursement anticipé du prêt en cours.

Lucie LAMBERT a préparé un tableau sur tous les travaux réalisés depuis plusieurs années.

Il faudra prévoir une servitude pour qu'un cheminement doux puisse se faire jusqu'au bourg.

Certains locataires seraient intéressés pour acheter leur logement, ce sujet pourra être évoqué avec Morbihan Habitat.

La volonté du Département est de promouvoir davantage de logements sociaux.

Morbihan Habitat a des savoirs faire et bénéficie d'une ingénierie en termes de rénovation de logements.

Mme QUER précise que cette résidence est agréable et à un réel potentiel. Elle espère que cette vente va aboutir.

Mme La Présidente est confiante sur l'avancement des démarches bien engagées.

➤ **Prévisions budgétaires pour 2025 :**

En fonctionnement :

Mme QUER indique que beaucoup d'activités sont gratuites et le coût est peu ou pas très élevé pour le CCAS.

Mme LAMBERT intervient : si la charge de travail liée à la gestion locative est allégée grâce à la vente de la Pierre Bleue l'agent CCAS aura davantage de temps pour développer des actions sociales envers les personnes les plus fragiles.

Mme La Présidente explique qu'une réunion a eu lieu cette semaine avec Morbihan Habitat et que l'avis des domaines a été rendu : 4 millions 59 mille avec une marge de 20% pour la partie constructible et 10% pour le non constructible. Morbihan Habitat a estimé que c'était un peu élevé mais l'idée est de ne pas « brader » la résidence. L'opération doit permettre de rembourser l'emprunt et de garder une réserve financière pour le CCAS.

Mme La Présidente ajoute que notre préoccupation est le remboursement des prêts, car nous percevons les loyers après les dates de prélèvements des emprunts. Des démarches sont en cours avec la banque pour pouvoir décaler dans le temps les échéances.

Mr RANNOU demande si la trésorerie est distincte de celle de la Commune.

Mme La Présidente répond qu'il s'agit effectivement de deux budgets distincts.

Mme BOUËDO demande si les loyers vont changer en cas de rachat de la résidence de la Pierre Bleue ?

Mme La Présidente répond que les loyers n'ont pas été réévalués depuis 2012 ainsi que les charges afférentes aux espaces communs. Les charges ont été gelées pendant la crise sanitaire.

Mme LAMBERT précise qu'il s'agit de logements conventionnés donc avec des loyers plafonnés. Pour l'instant, nous n'avons pas d'élément concernant l'évolution des loyers si Morbihan Habitat achète la résidence. Une visite de certains logements avec Morbihan Habitat est prévue.

La résidence a besoin d'une rénovation énergétique que le CCAS n'est pas en mesure de porter financièrement. Morbihan Habitat a des capacités financières et une ingénierie interne qui le permet. Il est de fait possible que les loyers augmentent, sachant qu'ils sont plutôt bas sur le territoire.

Mme La Présidente ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'à côté du skate parc, il y a une bombonne de gaz enterrée qui alimente la résidence. Il faudra prévoir une convention de servitude.

Pour le moment, les locataires de la résidence ont été prévenus oralement du projet de vente. Une réunion sera organisée avec Morbihan Habitat lorsque le projet aura abouti.

Mme La Présidente indique que pour la préparation du budget 2025, il faudra être prudent et prioriser les travaux.

➤ **Informations diverses :**

Intervention de Mme CORNOU : Le 21 novembre est organisé le DuoDay. Une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. On peut s'inscrire sur la plateforme.

Par exemple : découverte d'une journée à la Mairie avec l'agent d'accueil.

Mme LAMBERT demande s'il s'agit de personnes vivant en établissements qui sont concernées ?

Mme CORNOU répond que ce n'est pas forcément le cas. Elle apportera des flyers à mettre à disposition du public en Mairie. Ne pas hésiter à aller sur la plateforme pour les intéressés.

Mme La Présidente précise qu'aux services techniques, il y a un agent qui est sourd. Cela demande plus d'attention des collègues pour accompagner cet agent mais que c'est aussi une richesse pour l'équipe.

➤ **Autres dates à retenir :**

Les 22, 23 et 24 novembre 2024 : Collecte nationale de la banque alimentaire

Les 29 et 30 novembre 2024 : Téléthon - vente de plats à emporter avec la ferme du Parc – Tarif : 9 €.

Proposition : faire également des gâteaux pour les vendre. Prévoir petit stand + animations

Fin à 21h42